

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1982)
Heft: 644

Artikel: Carte postale : un pays derrière les guichets
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1013114>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Un pays derrière les guichets

Le proverbe avait peut-être raison: pour vivre heureux vivons caché. Depuis l'ouverture massive de guichets bancaires au Luxembourg, le Grand Duché a perdu une partie de sa tranquillité. Il suffit de passer dans les environs du Boulevard Royal pour découvrir tous les établissements qui occupent des immeubles plus ou moins modernes «ornés» de noms bien connus dans le monde entier.

Une autre raison, pour les Suisses, d'apprendre à mieux connaître le Luxembourg: l'immigration. Le Père Benito Gallo, aumônier de la Mission catholique italienne d'Esch-sur-Alzette, notait, à l'occasion du 80^e anniversaire de cette institution, que la plus jeune classe d'âge, jusqu'à dix ans, compte 40% d'étrangers, sans compter les enfants luxembourgeois d'origine étrangère! Il ajoutait: «De tels chiffres risquent d'ailleurs de faire peur aux autochtones — peur de perdre leur propre identité culturelle.» Un cri d'alarme qui ne vous rappelle rien? 40%! qu'entendrait-on en Suisse à ce stade-là?

En fait, il y a trois langues au Luxembourg: le français, l'allemand et le luxembourgeois, une sorte de langue intermédiaire qui rappelle nos dialectes suisse-alsaciens. La presse contient des textes dans ces trois langues.

Pour le visiteur de passage, un pays, c'est aussi sa presse. Le principal quotidien «Luxemburger Wort» (La voix du Luxembourg) est social-chrétien. Son tirage en fait le grand journal luxembourgeois, mais les trois autres partis importants ont aussi leur quotidien: «Tageblatt» pour le Parti socialiste ouvrier, «Journal» pour le Parti démocratique (libéral) et «Zeitung» pour le Parti communiste.

Un hebdomadaire «d'Letzeburger Land», une revue «pour les familles», des éditions luxembourgeoises de quotidiens français et belge n'empêchent

pas d'autres journaux d'apparaître sur un marché pourtant modeste.

A l'intention des classes moyennes, paraît un hebdomadaire économique; et la Ligue communiste révolutionnaire (4^e Internationale) a un journal «Klassen Kampf»; le mouvement anti-atomique, un trimestriel, «Atomix»; les Jocistes, «Der Joist»; les syndicats libres, le magazine «Aktuell»; et nous en passons. N'oublions pas deux revues que nous placerions assez facilement dans une ligne comparable à celle de «DP»: «Perspektiv», revue indépendante de gauche pour la politique, l'économie et la culture et «Forum» pour une information critique. Le numéro de juin de la première contient la suite d'une enquête intitulée «Quel avenir économique pour le Luxembourg?» et l'essentiel du numéro de fin mai de «Forum» est consacré à la description des différentes facettes de la pauvreté au Grand-Duché.

Derrière les enseignes bancaires, aux allures multinationales, une identité nationale, foisonnante, riche, à découvrir.

VAUD

Prix des terres agricoles: pas de résignation

M. Marcel Blanc, conseiller d'Etat vaudois, donne régulièrement au journal de son parti (PAI), «Le Pays vaudois», un billet. Agréable habitude que celle d'un magistrat qui prend le temps d'expliquer (de s'expliquer) un sujet d'actualité. Nous sommes fidèle lecteur.

A l'ordre du jour du dernier billet, un grand sujet: le prix des terres agricoles. Hélas! Un point de vue résigné. M. Blanc ne voit à la hausse quasi inéluctable qu'un modérateur: l'établissement des zones agricoles dont la durée, vingt-cinq ans, c'est-à-dire le temps d'une génération, est de nature à décourager les spéculateurs étrangers à la profession.

Prévision optimiste, d'ailleurs. Il y a plus de dix ans déjà, on signalait des terres zonées agricoles

qui, à Genève, près de Confignon, se vendaient 30 francs le m². L'effet modérateur ne joue donc que dans la mesure où la pression urbaine est faible ou lointaine.

Mais faut-il politiquement se résigner? Les zones agricoles, dont on vante les mérites, ne sont pas tombées du ciel. A l'origine, l'initiative Delafontaine qui provoqua un contre-projet; celui-ci, certes, ne rencontra pas la satisfaction des initiants; mais c'est de lui que sortirent les zones agricoles, avec obligation pour chaque commune d'en créer une sur son territoire. De surcroît, pour aboutir à ce contre-projet, les circonstances politiques furent favorables, aussi bien au sein de la commission d'experts (Leu, Junod, A. Bonnard) qu'au Conseil d'Etat.

Sans l'initiative et la volonté d'y donner réponse, Vaud ne pourrait pas présenter un bilan aussi positif: zones agricoles obligatoires, possibilité légale de procéder par préemption directe, fonds d'investissement rural.

A titre de compensation, la loi créa donc un fonds d'investissement rural, financé pour l'essentiel par une augmentation de l'impôt sur les gains immobiliers. Comme le rendement de cet impôt vient, pour l'essentiel, de régions urbaines, une péréquation ville-campagne était, de la sorte, instaurée. Ce fonds se surajoutait à d'autres aides reposant toutes sur le même principe: encourager l'investissement en n'accroissant pas l'endettement. Les prêts sont sans charges: au lieu de taxer des intérêts, l'emprunteur amortit à un rythme rapide. Mais de tels prêts, bien évidemment, ne règlent pas le prix des terres agricoles. A titre défensif, il est simplement prévu qu'ils ne peuvent être consentis pour des achats de terres dont le prix excède trop nettement la valeur de rendement.

LE FONDS ET LES NOTABLES

Or le Conseil d'Etat avait voulu affronter le sujet plus fondamentalement; il avait proposé la création d'un fonds d'acquisition de terres; et il avait modestement prévu d'affecter deux millions par an